

et

SOCIÉTÉS

Bulletin Mensuel d'Informations Démographiques, Économiques, Sociales

L'immigration, politique ou expédient ?

R ÉCÉMMENT, un entrefilet dans la presse nous apprenait que l'immigration en 1968 serait en diminution sur les années antérieures et sans doute inférieure à 100.000 ; et le commentateur de s'en féliciter, étant donné le niveau de chômage des nationaux.

Cette attitude d'esprit revient à considérer l'immigration comme une soupape que l'on ouvre ou referme, selon la conjoncture, comme un simple moyen d'une politique de la main-d'œuvre.

Et pourtant, dans des pays de faible densité de population, mais dotés de capitaux, comme la France en Europe, et sur d'autres continents, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, l'immigration envisagée comme une politique de peuplement ou de modification de la structure par âge, lorsque la population est exagérément vieillie, est parfaitement admissible.

La France relevait, à ce double titre, (faible densité et vieillissement) en 1945 d'une telle thérapeutique. N'y avait-il pas alors 1.450.000 adultes (20 à 59 ans) de moins qu'en 1931, ce qui détériorait le rapport actifs-non actifs et présageait un alourdissement inquiétant de la charge des retraites.

Alors, bien que les besoins de main-d'œuvre pour la reconstruction aient été évalués à 2 millions, des chiffres d'immigration de 4 ou 5 millions de personnes étaient avancés par certains hommes politiques. Dans le premier numéro de *Population*, M. Sauvy écrivait : « Les prévisions de l'immigration ne doivent pas être calculées d'après les seuls besoins actuels de la reconstruction, mais tenir compte des besoins démographiques beaucoup plus stables et plus sûrs » et calculait des chiffres du même ordre de grandeur pour éviter le vieillissement.

C'est d'ailleurs en 1946 que l'on créait l'Office National de l'Immigration (O.N.I.), disposant

d'un monopole pour être l'instrument de la politique envisagée, qu'une législation, facilitant l'assimilation des travailleurs immigrés, devait encore encourager. La France, rappelons-le, étant le seul pays en Europe à tradition d'immigration du fait de sa natalité déclinante depuis le début du XIX^e siècle ; alors que la plupart des autres pays européens avaient constitué des foyers d'émigration vers les Amériques.

Or, cette grandiose politique d'immigration, conçue au lendemain du dernier conflit, ne se réalisa pas puisque, de mai 1946 à fin 1950, l'O.N.I. accueillait 222.000 travailleurs permanents en tout et pour tout. Les difficultés de logement, l'hostilité syndicale, l'insécurité économique, le malthusianisme latent de l'opinion contribuèrent à l'échec du projet.

Pourtant en 1950, le Haut Comité consultatif de la population préconisait encore le recrutement de 1.800.000 immigrants et M. Sauvy, réajustant les objectifs en fonction de l'insuccès du grand dessein et du maintien de taux de natalité rassurants, estimait les besoins, rien que pour conserver le rapport existant en 1946 entre producteurs et non producteurs à 100.000 par an de 1950 à 1955 et 200.000 de 1955 à 1960, soit 1.500.000 pour cette décennie.

En réalité, le nombre d'entrées de travailleurs permanents enregistré par l'O.N.I. atteignit de 1951 à 1955 environ 100.000 et de 1956 à 1960 353.000, soit moins du tiers du chiffre souhaité pour les dix ans. A partir de 1960, l'immigration de travailleurs progresse, tant pour les permanents que pour les membres de leur famille et pour les saisonniers (voir tableau page 3).

Cette immigration relève toutefois essentiellement d'une politique de la main-d'œuvre ; elle suscite pourtant assez de réticence pour qu'il soit nécessaire de la justifier.

L'immigration, en permettant le déblocage de certains secteurs clefs dépourvus de main-d'œuvre, soit par désaffection des Français pour ces tâches, soit pour tout autre raison, a permis dans les mines, le bâtiment, la production et la transformation des métaux, de réaliser des programmes de production impossibles sans ce complément de travailleurs (1); or l'activité dans ces secteurs joue un rôle de multiplicateur à l'égard d'autres branches utilisant essentiellement de la main-d'œuvre nationale; on peut dire qu'elle suscite la création d'autres emplois tenus par les nationaux. L'immigration des travailleurs, dans ce cas, devient la condition nécessaire d'utilisation de capacité de production inemployée, stérilisée sans son appoint. A cet égard, l'immigrant occupant des postes inemployés ou délaissés par nos compatriotes, on ne peut soutenir qu'il y ait avilissement des salaires par la concurrence.

D'une façon plus générale, on peut dire que si l'immigration est assez sélective quant aux demandes de travail à satisfaire (secteur et qualification), elle diminue les tensions entre politique de plein emploi et stabilité des prix; son effet déflationniste est d'ailleurs accentué par les envois de fonds des immigrés vers l'étranger.

Enfin, toujours sous l'angle économique, l'immigration d'actifs allège les frais généraux fixes par personne dans les charges collectives de la nation, comme le fait d'ailleurs tout accroissement de la population active.

L'immigration des travailleurs présente, quant au vieillissement de la population, un avantage considérable, car d'une part elle comporte surtout des adultes dont le pays n'a pas supporté le coût dans la phase préproductive et d'autre part elle améliore ce rapport actifs-non actifs dont dépend finalement toute politique sociale. Qu'on en juge: entre 1955 et 1966, la population active a augmenté de 770.000 unités environ; or, l'immigration nette (départs déduits des entrées) des travailleurs étrangers et algériens est évaluée approximativement par l'I.N.S.E.E. à 806.000; sans elle la population active aurait diminué, alors que la population totale entre ces deux dates croissait de 5.900.000.

L'immigration a toutefois ses conditions et ses limites humaines, économiques, internationales qu'il faut aussi rappeler.

Une politique d'immigration, même envisagée sous l'angle strict d'un appoint de main-d'œuvre, doit prendre en considération les facultés et facilités d'assimilation; à cet égard, la concentration de sa localisation (2) présente sans doute des inconvénients humains; une

politique de développement économique régional s'accommoderait mieux d'une plus grande répartition.

Les immigrants doivent jouir d'un régime de protection sociale ne les défavorisant pas par rapport aux nationaux, sinon ceux-ci seraient pénalisés par une sorte de concurrence déloyale, les étrangers « coûtant moins », à service identique. Sur ce point on discute beaucoup, mais si au passif on peut porter les bidonvilles, on relevait à l'actif à la fin de 1966 10% d'étrangers parmi les stagiaires formés par la Formation Professionnelle Accélérée et en 1967 13% d'étrangers parmi les chômeurs secourus sur fonds publics, soit plus que leur part relative parmi les actifs. Le Fonds d'Action Sociale (1) a d'ailleurs accompli une action considérable de coordination et de complément des efforts privés et publics à l'égard desquels le Fonds joue un rôle de catalyseur.

Une immigration de main-d'œuvre conduite intensivement peut accroître la « surchauffe » de l'économie qui se met à tourner trop vite, elle devient alors inflationniste par ses effets et la main-d'œuvre autochtone peut s'en alarmer à juste titre; la Suisse, qui compte 28% d'étrangers parmi ses actifs, a frôlé ce risque.

Depuis 1955, l'immigration qui autrefois caractérisait la France est devenue un fait européen, mais ce qui distingue l'accueil de la France de celui des pays voisins, c'est la place très libérale faite, chez nous, aux familles étrangères. Cette chasse aux travailleurs du dehors a eu deux conséquences: une égalisation progressive des salaires par un effet de vases communicants profitable aux travailleurs des pays d'émigration et une raréfaction des sources traditionnelles, les salaires progressant également dans ces pays (Italie, Espagne en particulier). Il s'ensuit que l'O.N.I. et les entrepreneurs ont été contraints d'élargir leur recrutement. Ainsi les Italiens qui, en 1947, représentaient 60% des immigrants, n'interviennent plus que pour 11% en 1967; les Espagnols passaient de 20% en 1950-1960 à 49% en 1961-1964 pour revenir à 21% l'an dernier, relayés par les Portugais (4% en 1950-1960 et 32% en 1967).

Enfin, la participation traditionnelle des Algériens, comptés à part, s'est accrue sensiblement depuis l'indépendance.

Pour conclure nous dirons que si une politique d'immigration est traitée seulement comme un complément indispensable de main-d'œuvre, à condition qu'elle soit menée avec discernement quant au choix, à la fixation et à l'assimilation des immigrés (2), elle rejoint en partie, dans un

(1) Dans ces trois secteurs les étrangers et Algériens représentent 16% de la population active.

(2) Plus de la moitié des étrangers au recensement de 1962 se trouvaient dans les 10 départements qui abritaient aussi les 3/4 des travailleurs algériens.

(1) Voir l'excellent article de J. REVOL dans la *Revue Française des Affaires Sociales*, de mars 1968, sur le F.A.S.

(2) L'accent mis depuis quelques années sur l'accueil des membres des familles devrait contribuer à la fixation des travailleurs permanents immigrés.

pays comme la France, *vacuum* relatif, les préoccupations du peuplement. Cinq indices le confirment ; l'augmentation sensible et régulière des naturalisés au recensement (1), le progrès régulier depuis dix ans de l'entrée des membres de la famille, plus rapide que celle des travailleurs, le rôle de l'immigration dans l'amélioration de la natalité française (2), le fait qu'entre les deux guerres, il apparaissait déjà qu'après 25 ans la moitié des immigrés étaient fixés et la moitié de ces 50% naturalisés, (pour ce qui concerne les Italiens, les Espagnols, les Belges et les Suisses) (3), enfin l'arithmétique puisque dans les 10 millions d'accroissement de population depuis 1945 près du tiers provenait du solde positif de la balance migratoire.

Il semble donc que loin d'être alarmante, l'immigration de 2 millions d'étrangers entre 1921 et 1931 et d'une autre vague de près de 2 millions (Algériens compris) entre 1946 et 1966 a été profitable à la France, à court et à long terme.

P. LONGONE.

(1) 1901 ; 222.000, 1931 ; 361.000, 1962 ; 1.267.000.

(2) 15 à 18% des naissances en 1965. NADOT, *Population* n° 3, 1967.

(3) J. BOURGEOIS-PICHAT, *Population*, n° 2, 1947. Toutefois l'assimilation dépend beaucoup de la nationalité et des motivations des travailleurs ; l'Espagnol aujourd'hui paraît plus difficile à fixer que l'Italien il y a 40 ans.

QUELQUES CHIFFRES

Évaluation de l'immigration

a) La statistique des travailleurs permanents comprend à la fois ceux introduits par l'O.N.I., et ceux entrés sans contrat dont la situation est ensuite « régularisée » par l'O.N.I.

b) A partir de 1960, les statistiques relatives aux saisonniers et aux membres des familles s'élèvent brusquement ; il faut tenir compte du fait qu'auparavant les vendangeurs n'étaient pas enregistrés parmi les travailleurs saisonniers et que les membres des familles des travailleurs per-

manents entrés sans contrat de travail et ensuite « régularisés » n'étaient pas non plus enregistrés, ce qui implique une sous-estimation des données pour ces deux catégories, avant 1960. Malgré ces réserves, il est certain que la proportion des membres des familles immigrés tend à augmenter par rapport aux travailleurs permanents.

c) La sortie des travailleurs étrangers n'étant pas contrôlée, on ne peut qu'apprécier le solde migratoire annuel, ce qui constitue sans doute une des explications de la non-concordance du recensement 1968 et des prévisions antérieures.

P. L.

	Entrées des travailleurs (en milliers)		Membres des familles (en milliers)	
	Permanents	Saisonniers		
1946 à 1950 inclus	220	64	66	
1951 » 1955 »	100	159	25	
1956 » 1960 »	353	343	59	
1961 » 1965 »	613	546	237	
1966	132	124	54	
1967	108	114	54	
en milliers	1946-53	1954-61	1962-67	1946-67
Excédent naissances-décès	2.421	2.385	1.914	6.720
Balance migratoire	329	1.151	1.746	3.236
	dont :			
		Etrangers 570	800	
		Algériens 121	131	
		Rapatriés 460	815	

Ce tableau permet de constater que :

a) La balance migratoire intervient pour près d'un tiers dans l'accroissement de la population depuis la guerre.

b) Les rapatriés représentent 39% du solde migratoire et 13% de l'accroissement total.

Et pourtant la population étrangère évaluée à 1.420.000 en 1945 ne dépassait pas 1.815.000 au recensement de 1962, dont notamment 645.000 italiens, 431.000 espagnols, 176.000 polonais, 78.000 belges, 50.000 portugais, 46.000 allemands, 33.000 suisses pour les nationalités les plus représentées.

(1) Ces chiffres, comme la plupart de ceux utilisés dans l'article ci-contre, ont été extraits d'une étude de M. Tapinos de l'I.N.E.D. : « Economie et immigration ».

D'un recensement à l'autre.

(en milliers)

1 - Population au 1-1-1962	46.422
Du 1-1-1962 au 1-1-1968.	
2 - Excédent naissances sur décès	1.914
3 - Rapatriés	815
4 - Entrées des travailleurs étrangers	774
5 - Entrées des membres de leur famille (1)	302
6 - Excédent entrées - sorties d'Algériens	131
7 - Sorties travailleurs et familles (2)	???
Du 1-1-1968 au 1-3-1968:	
8 - Excédent naissances sur décès	31
9 - Solde mouvements migratoires	???
Résultats provisoires recensement 1968	49.850

Les lignes 1 à 5 et 8 correspondent à des chiffres peu discutables.

La ligne 6 est approximative.

Les lignes 7 et 9 ne sont habituellement chiffrées qu'avec une forte approximation faute de contrôle à la sortie de France. Par référence au passé, on évalue ces sorties à un tiers des entrées ; sur cette base, elles atteindraient 358.000 en six ans.

Si l'on néglige le solde des mouvements migratoires des deux premiers mois de 1968, on aboutit à 50.031.000 habitants à la date du recensement dans cette hypothèse.

(1) Il y a en moyenne deux membres par famille en plus de chef de famille.

(2) Évaluées habituellement à un tiers des entrées de travailleurs et de leur famille.

L'écart avec le chiffre obtenu, de l'environ 200.000, provient donc, soit d'une sortie plus importante des étrangers, qui ne devrait pourtant pas excéder 100.000 unités, et donc probablement aussi d'un sous-dénombrement lors du recensement, en particulier des étrangers et des Algériens.

Ce tableau permet de distinguer le degré de crédibilité ou d'approximation des diverses statistiques.

Ajoutons que dans tous les pays une marge d'approximation de 1% pour un recensement général est considérée comme satisfaisante.

P.L.

DÉMOGRAPHIE

Fécondité selon l'âge au mariage.

Entre 1946 et 1964, l'analyse du nombre annuel des naissances vivantes légitimes selon l'année de naissance de la mère et l'année de son mariage a permis notamment de définir le rôle de l'âge au mariage sur la fécondité des femmes françaises mariées depuis 1946.

La population française pratique largement la limitation des naissances ; la fécondité n'est alors plus seulement fonction de l'âge de la femme mais dépend aussi du comportement des couples. La proportion des couples devenus volontairement inféconds parce qu'ils ont atteint le nombre d'enfants désiré augmente régulièrement avec la durée du mariage et, à âge égal de la femme, la fécondité est d'autant plus faible que la durée du mariage est élevée. De ce fait les groupes de femmes mariées à des âges différents sont rendus volontairement inféconds avant même que l'inévitabilité des risques de stérilité

physiologique ait fait sentir tous ses effets. Si le nombre d'enfants désiré et l'efficacité de la contraception ne variaient pas avec l'âge au mariage, on observerait des descendance finale assez peu différentes suivant les groupes de femmes étudiés. Tel n'est pas le cas comme le montre le tableau ci-dessous.

les moins malthusiennes auraient tendance à se marier plus jeunes. Il n'y aurait pas alors d'influence de l'âge au mariage en tant que tel mais une liaison entre âge au mariage et fécondité, tous deux déterminés par des facteurs communs. Dans ce cas une modification involontaire de l'âge auquel une femme comptait

Descendance finale moyenne estimée (1)
(pour une femme)
Age au mariage

Années de mariage	Moins de 20 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans
1946	3,16	2,62	2,21	1,51	0,85
1950	3,49	2,74	2,13	1,41	0,66
1955	3,60	2,77	2,21	1,43	0,68
1960	3,69	2,81	2,33	1,56	0,70

(1) Il s'agit des naissances vivantes cumulées depuis le mariage jusqu'à la fin de la vie féconde, rapporté à l'effectif initial. Il ne tient pas compte des ruptures d'union et des mouvements migratoires. Des corrections ont cependant été apportées pour tenir compte des rapatriements des français originaires d'Afrique du Nord et d'Indochine. Pour les chiffres soulignés, la part de la descendance finale qui se produira après 1964 est estimée.
En 22 ans, 9.750.000 habitants de plus.

L'âge au mariage a donc un rôle spécifique quant au nombre d'enfants désiré et peut-être aussi quant à l'efficacité de la contraception ; ce qui peut être interprété de deux façons :

Ou bien le comportement est directement fonction de l'âge au mariage et plus on se marie tard plus on a tendance à adopter des attitudes malthusiennes (réticence à affronter la maternité, refus d'avoir des enfants après un certain âge ou autres motifs).

Ou bien l'âge au mariage est sous l'influence de facteurs individuels ou sociaux, psychologiques ou culturels qui déterminent aussi, au moins en partie, l'attitude en face de la fécondité. Les femmes

se marier rompra la liaison apparente entre âge au mariage et fécondité.

C'est ce qui s'est produit au lendemain de la dernière guerre ; en 1946, par exemple, une partie des femmes mariées après 25 ans se seraient mariées plus jeunes si leur mariage n'avait pas été différé. Ce retard ne les a pas empêchées d'avoir un comportement voisin de celui qu'elles auraient eu si elles s'étaient mariées plus jeunes et donc d'avoir une fécondité plus élevée que celle que les femmes mariées à ces âges ont habituellement. De ce fait, la descendance des femmes mariées à 25 ans et plus en 1946 est plus nombreuse que celle des groupes de femmes des promotions postérieures mariées au même âge. En réalité la fécondité est en hausse depuis 1946, mais cette hausse est marquée jusqu'en 1950, par ce phénomène.

Nous constatons donc que plus les femmes se marient jeunes, plus leur descendance est nombreuse, non qu'elles disposent d'un plus long délai pour constituer leur descendance, mais parce que les caractères individuels, sociaux et économiques qui les conduisent à se marier plus jeunes les amènent aussi à être moins malthusiennes. Cette observation conduit à rejeter l'idée fréquemment répandue selon laquelle un abaissement de l'âge au mariage aurait pour effet d'élever le niveau de la fécondité. Chantal BLAYO.

Cinq émissions sous forme de dialogues de 30 minutes portant sur la démographie et les problèmes sociaux seront programmées sur France-Culture, chaque samedi de 8 h 30 à 9 h du 19 octobre au 16 novembre, et chaque dimanche de 11 h 30 à 12 h du 20 octobre au 17 novembre sur Paris-IV 312 mètres.

Les 5 thèmes porteront sur :

- Histoire démographique de la race humaine.
- Croissance de la population et développement économique.
- Conséquence du vieillissement de la population.
- Crise de l'enseignement en France et démographie.
- Démographie, génétique et santé publique.

Ces émissions seront assurées par le Directeur de l'Institut National d'Etudes Démographiques, M. BOURGEOIS-PICHAT et par une équipe de ses collaborateurs : Le docteur SUTTER, MM. A. GIRARD, professeur à la Sorbonne, P. PAILLAT, L. TABAH, A. JACQUARD et P. LONGONE.